



*Alle*

**Pôle Famille et solidarités**

**Arrêté n° 2021-17**

**Objet** : Règlement intérieur du comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2020 décidant la mise en place du comité du comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant, modifiée par la délibération du 17 décembre 2020,

Considérant les enjeux de transition en matière d'éducation et de parentalité,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur de ce comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant,

**ARRÊTE**

Article 1 : le règlement du comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant, ci-annexé, est adopté.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Sceaux, le 8 janvier 2021



*Philippe Laurent*

Philippe LAURENT